

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	3264
2. ORDRE DU JOUR	3264
2026 02 020 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026	3264
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.....	3265
2026 02 021 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026.....	3265
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AUX PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026	3265
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	3266
6. LES RAPPORTS	3266
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	3266
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	3266
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	3266
6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	3266
7. ADMINISTRATION	3266
2026 02 022 7.1. INSCRIPTION AU SOUPER DU MAIRE DE COATICOOK 2026.....	3266
2026 02 023 7.2. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026	3266
2026 02 024 7.3. DEMANDE DU CERCLE DE FERMIFIÈRES DE SAINTE-EDWIDGE – 95 ^E ANNIVERSAIRE.....	3267
2026 02 025 7.4. FONDATION DE LA FAUNE – PROJET : COHABITATION AVEC LES INSECTIVORES AÉRIENS DE L'ESTRIE – PHASE 1 – NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 6-6600-0946.....	3268
2026 02 026 7.5. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK.....	3268
2026 02 027 7.6. DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE DROITS ACQUIS POUR LES CANDIDATS DU PEQ.....	3269
8. URBANISME.....	3270
2026 02 028 8.1. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2026-01 – DEMANDE DE LOTISSEMENT.....	3270
2026 02 029 8.2. ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT 379-2026 RELATIF À LA DÉMOLITION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS.....	3270
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	3271
2026 02 030 9.1 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE'S RIVER ET FAVREAU DOSSIER : LJF78439 VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION DU PAVL 2026-2027.....	3271
2026 02 031 9.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2025	3272
2026 02 032 9.3. OFFRE DE SERVICE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE'S RIVER ET FAVREAU DOSSIER : LJF78439 VOLET REDRESSEMENT – SÉCURISATION DU PAVL 2026-2027 – PLANS ET DEVIS	3272
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	3273
2026 02 033 10.1. OFFRE DE SERVICE XPECT AUTOMATION INC.....	3273
11. SÉCURITÉ.....	3273
2026 02 034 11.1. ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AUTORISATION DE PAIEMENT POUR 2026	3273
12. LOISIRS ET CULTURE	3273
13. CORRESPONDANCE	3273
13.1. DÉPÔT DE LA LISTE CONCERNANT LA CORRESPONDANCE.....	3273
14. TRÉSORERIE	3274
2026 02 035 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2026.....	3274
2026 02 036 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 FÉVRIER 2026.....	3274
2026 02 037 14.3. AUTORISATION DE FAIRE DES TRANSFERTS DE FONDS DANS LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ	3275

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	3275
2026 02 038 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	3275

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 février 2026, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle	Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Carol-Anne Côté (arrivée à 19 h 5)	Monsieur Anthony Masson
Madame Lyssa Paquette	Monsieur Réjean Masson

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Manon Jacques, greffière-trésorière adjointe de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2026 02 020 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Inscription au souper du maire de Coaticook 2026
- 7.2. Proclamation des journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026
- 7.3. Demande du Cercle de Fermières de Sainte-Edwidge — 95^e anniversaire
- 7.4. Fondation de la faune – Projet : Cohabitation avec les insectivores aériens de l'Estrie – Phase 1 – Numéro de référence 6-6600-0946

- 7.5. Demande de soutien financier pour 2026 — Maison de la famille
- 7.6. Demande d'appui à la demande de droits acquis pour les candidats du PEQ

8. Urbanisme

- 8.1. Adoption de la demande de dérogation mineure 2026-01
- 8.2. Adoption du premier règlement 379-2026 relatif à la démolition et l'occupation des bâtiments

9. Voirie

- 9.1. Adoption de l'appel d'offres pour une étude géotechnique du projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau dossier : LJF78439 volet Redressement – sécurisation du PAVL 2026-2027
- 9.2. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien des routes locales 2025
- 9.3. Offre de service le projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau dossier : LJF78439 volet Redressement — sécurisation du PAVL 2026-2027 — Plans et devis

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Offre de service Xpect Automation inc.

11. Sécurité

- 11,1 Entente de services aux personnes sinistrées autorisation de paiement pour 2026

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Rien à signifier

13. Correspondance

- 13.1 Dépôt de la liste concernant la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de janvier 2026
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 2 février 2026
- 14.3 Autorisation de faire des transferts dans le compte de la municipalité

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par la conseillère madame Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit adopté en ajoutant avec l'approbation de tous les conseillers le point 7.6 « Demande d'appui à la demande de droits acquis pour les candidats du PEQ », et le point 11,1 « Entente de services aux personnes sinistrées autorisation de paiement pour 2026 » et en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2026 02 021 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 soit adopté que tel que rédigé.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement aux procès-verbaux de la session ordinaire du 12 janvier 2026

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Aucune personne présente.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion fait rapport des rencontres ou réunions auxquelles il a participé

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font rapports des rencontres ou réunions à auxquelles ils ont participé.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2026 02 022 7.1. INSCRIPTION AU SOUPER DU MAIRE DE COATICOOK 2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Réjean Masson ;
APPUYÉ par la conseillère madame Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire le conseiller monsieur Yvon Desrosiers à participer au souper du maire de Coaticook au coût de 85 \$ plus taxes.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 023 7.2. PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 16 AU 20 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élu(e)s de l'Estrie ont placé, depuis plus de 20 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux ;

CONSIDÉRANT que les élu(e)s de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé parmi leurs priorités du plan d'action régional 2025-2029 de la Stratégie gouvernemental pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires de l'Estrie, de valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu.

CONSIDÉRANT que les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail ;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur,

représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année ;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'un diplôme demeure l'un des meilleurs leviers pour améliorer la qualité de vie des individus, favoriser leur insertion professionnelle et contribuer à la vitalité économique et sociale de la région ;

CONSIDÉRANT que selon l'étude régionale les bénéfices de la persévérance scolaire, chaque niveau de diplomation entraîne une hausse notable du revenu d'emploi et une meilleure stabilité professionnelle, confirmant que la réussite éducative est un investissement durable pour l'avenir de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT que les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encre 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022) ;

CONSIDÉRANT que pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Estrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative ;

CONSIDÉRANT que la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT que R3USSIR organise, du 16 au 20 février 2026, la 17^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance, ça mène loin. ». Cette édition 2026 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton proclame les 16, 17, 18, 19 et 20 février 2026 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton pour leur persévérance scolaire.
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui.
- Participer au Jeudi PerséVERT le 19 février 2026, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire.
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire lorsque possible. · Faire parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR, à info@reussirestrie.ca.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 024 7.3. DEMANDE DU CERCLE DE FERMIERES DE SAINTE-EDWIDGE — 95^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT que le Cercle de Fermières est un organisme reconnu par la

municipalité ;

CONSIDÉRANT que les Fermières célèbreront leur 95e anniversaire et que les Fermières de Sainte-Edwidge souhaitent honorer les pionnières qui ont participé au cours des 95 dernières années à cet organisme ;

CONSIDÉRANT qu'une commandite les aiderait à couvrir les dépenses inhérentes à cet évènement ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par la conseillère madame Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE leur accorder une aide financière de 100 \$;

DE pourvoir aux frais concernant l'envoi (enveloppe et timbres) ainsi qu'aux photocopies concernant l'évènement ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre le chèque au comité organisateur.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 025 7.4. FONDATION DE LA FAUNE — PROJET : COHABITATION AVEC LES INSECTIVORES AÉRIENS DE L'ESTRIE — PHASE 1 — NUMÉRO DE RÉFÉRENCE 6-6600-0946

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 2020-11-196 concernant une contribution au Fonds des municipalités pour la biodiversité ainsi que la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des municipalités ou des villes et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que le Zoo de Granby a un projet qui vise à promouvoir une meilleure cohabitation avec les insectivores aériens (martinet ramoneur et petite chauve-souris brune) qui utilisent les structures anthropiques ;

CONSIDÉRANT que le but est d'acquérir des connaissances, de restaurer et de valoriser des sites utilisés par ces espèces, et à protéger ces sites par des mesures d'intendance ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'associer à ce projet en partenariat avec le Zoo de Granby ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carol-Anne Côté ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Réjean Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le bénéficiaire du Fond MB et mandataire du projet soit délégué au Zoo de Granby ;

QUE le montant de 2 140,46 \$ du fond de la municipalité soit remis au Zoo de Granby ;

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 026 7.5. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — MAISON DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que la Maison de la famille offre des services d'accompagnement aux familles dans toutes les phases de la parentalité ;

CONSIDÉRANT que la Maison de la famille est un organisme à but non lucratif, qui a pour mission de contribuer à l'épanouissement des familles ;

CONSIDÉRANT que la demande présentée vise le soutien financier afin d'assurer la continuité de nos activités et services.

CONSIDÉRANT que ceux-ci visent notamment la prévention, l'amélioration de la qualité de vie des familles, l'engagement et la participation citoyenne, le développement de la solidarité et de l'entraide, le rehaussement des habiletés parentales, la réussite éducative, le renforcement du lien de confiance envers les ressources du milieu, le développement du pouvoir d'agir des familles et le renforcement du tissu social ;

CONSIDÉRANT que de plus, l'équipe de travailleuses de proximité accompagne les familles vers les ressources et services appropriés et se déplace dans votre municipalité afin d'y rejoindre les familles soutenues.

CONSIDÉRANT que chaque don aide à soutenir le déploiement des services d'un organisme ancré dans la communauté ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder un soutien financier de 200 \$ à la Maison de la famille.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Nicole Isabelle, étant visée par la résolution qui suit, se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2026 02 027 7.6. DEMANDE D'APPUI À LA DEMANDE DE DROITS ACQUIS POUR LES CANDIDATS DU PEQ

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite exprimer son appui formel et sans équivoque à la mobilisation citoyenne et entrepreneuriale réclamant l'instauration d'une clause grand-père pour les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux déjà établis au Québec sous l'ancien programme du PEQ ;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'Élus d'une région mixte et dynamique, combinant des zones rurales prédominantes et des pôles urbains, nous constatons quotidiennement que la vitalité de nos entreprises et de nos services de proximité repose sur l'apport de ces Estriens d'adoption.

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de nos agriculteurs ou de nos créateurs agroalimentaires, de nos commerces locaux ou de nos institutions de santé régionale, de notre secteur touristique rassemblant restaurateurs et hôteliers, nos manufacturiers diversifiés, nos établissements d'enseignement ; ces travailleurs et diplômés sont déjà francisés, intégrés et enracinés dans nos communautés ;

CONSIDÉRANT que l'abolition soudaine des règles sous lesquelles ils ont choisi de s'établir chez nous, les promesses qui ont mené aux missions de recrutement à l'étranger, crée une rupture du contrat morale entre l'État et ces Québécois et Québécoises d'adoption.

CONSIDÉRANT que pour nos régions, cela représente une perte de talents qualifiés au moment même où la pénurie de main-d'œuvre menace la survie de plusieurs de nos piliers économiques,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Réjean Masson ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton se joint aux maires des villes et villages, aux forces vives et tissées serrées de l'Estrie pour demander au gouvernement :

- L'application d'un droit acquis (« clause grand-père ») permettant à toute personne présente au Québec sous l'ancien programme de l'expérience québécoise (PEQ) de voir sa demande traitée selon les critères en vigueur lors de son arrivée ;
- La protection du parcours d'immigration de nos diplômés internationaux qui ont choisi nos institutions régionales.

QUE nous ne pouvons permettre de perdre ces talents qui ont choisi de faire de l'Estrie leur terre d'accueil ;

QUE nous croyons en l'intégrité de notre slogan régional : Proche de tout. Loin de l'ordinaire ;

QUE la direction fasse parvenir la présente résolution à M. Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'une copie à Mme Christine Fréchette et M. Bernard Drainville et à Mme Geneviève Hébert, députée de Saint-François.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Madame la conseillère Nicole Isabelle, reviens à la table du conseil.

8. Urbanisme

2026 02 028 8.1. ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE 2026-01 – DEMANDE DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure no 2026-01 ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite séparer la portion champ de la portion érablière afin d'en faciliter l'administration ;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter le périmètre des champs ainsi que les installations existantes de l'érablière, la division projetée nécessite donc la création d'un lot de forme irrégulière, contrairement aux exigences de l'article 5.3 du règlement de lotissement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par la conseillère madame Carol-Anne Côté ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la dérogation mineure 2026-01 pour séparer la portion champ de la portion érablière et ainsi de créer deux nouveaux lots : 6 681 639 et 6 681 640

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 029 8.2. ADOPTION DU PREMIER PROJET RÈGLEMENT 379-2026 RELATIF À LA DÉMOLITION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) indique qu'une municipalité est tenue de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments ;

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives adoptées le 25 mars 2021 apporte plusieurs changements au milieu municipal, notamment en ce qui a trait au contrôle des démolitions, à la protection du patrimoine immobilier et aux régimes d'entretien des bâtiments

ATTENDU QUE les objectifs de la Loi sur le patrimoine culturel visent à favoriser la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel, reflet de l'identité d'une société, dans l'intérêt public et dans une perspective de développement durable ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réglementer l'entretien et l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

ATTENDU QUE le Règlement 379-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments vise à assurer la conservation d'un cadre bâti en bon état, salubre et fonctionnel sur le territoire de la Municipalité, notamment en matière de logement et de patrimoine.

ATTENDU QUE ce présent règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2026, un avis de motion du Règlement 379-2026 a été dûment donné et le projet de règlement déposé ;

ATTENDU QU'à l'issue de la période de consultation sur le projet de Règlement 379-2026 qui s'est déroulé le X, le Service du greffe de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a reçu aucun commentaire ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, le premier projet du Règlement 379-2026 a été adopté ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;

APPUYÉ par madame la conseillère Carol-Anne Côté ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton adopte le premier projet de règlement comme ici au long reproduit et tel que présenté et qu'un avis soit envoyé à la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

9. Voirie municipale

2026 02 030 9.1 ADOPTION DE L'APPEL D'OFFRE POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DU PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE'S RIVER ET FAVREAU DOSSIER : LJF78439 VOLET REDRESSEMENT — SÉCURISATION DU PAVL 2026-2027

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé des soumissions pour une étude géotechnique dans le cadre du projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau ;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions s'est faite le 29 janvier 2026 à 11 h au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT que les quatre soumissions ont été jugées conformes ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Réjean Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission pour l'étude géotechnique soit octroyé au plus bas soumissionnaire soit Artelia groupe au montant de 50 652,49 \$ avant taxes ;

QUE le maire M. Bernard Marion ainsi que la directrice générale soit autorisée à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Artelia groupe.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 031 9.2. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) — VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES 2025

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports nous a versé une compensation de 304 862 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que lorsque le montant octroyé est supérieur à 250 000 \$, la Municipalité se doit de signer une Convention d'aide financière avec le ministre des Transports

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Anthony Masson ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales ;

QUE le maire monsieur Bernard Marion et la directrice générale et greffière-trésorière madame Brigitte Desruisseaux soient autorisés à signer la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 032 9.3. OFFRE DE SERVICE POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES CHEMINS DE MOE'S RIVER ET FAVREAU DOSSIER : LJF78439 VOLET REDRESSEMENT — SÉCURISATION DU PAVL 2026-2027 — PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT que la municipalité a été acceptée pour son projet de réfection des chemins de Moe's River et Favreau dans le cadre du PAVL volet redressement et sécurisation ;

CONSIDÉRANT que les plans présentés pour le projet étaient les plans préliminaires ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Réjean Masson ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de la firme EXP pour préparer les plans et devis pour le projet cité en titre, au coût maximal de 40 000 \$ taxes en sus.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2026 02 033 10.1. OFFRE DE SERVICE XPECT AUTOMATION INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite avoir un avis extérieur concernant ce qui touche la télémétrie et les autres composantes qui touchent à l'aqueduc,

CONSIDÉRANT que M. David Hamel a fait une offre de service avec un taux horaire spécifié selon le service ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
APPUYER par la conseillère madame Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de Xpect Automation inc. ;

QUE par la suite un suivi du dossier soit fait avec M. Hamel, le maire, la direction, et l'inspecteur municipal ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer l'entente de service et de la faire parvenir à M. Hamel.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2026 02 034 11.1. ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES AUTORISATION DE PAIEMENT POUR 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité a une entente qui est en vigueur depuis le 6 février 2024, pour un service aux personnes sinistrées ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement pour un montant de 225 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

Rien à signifier

13. Correspondance

13.1. DÉPÔT DE LA LISTE CONCERNANT LA CORRESPONDANCE

La greffière-trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s'il y a lieu suivant l'identification prévus au calendrier de conservation.

14. Trésorerie

2026 02 035 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 12 janvier 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

De ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502727 au 502745 d'un montant de 12 117,19 \$;

De ratifier le paiement des comptes payés après le 12 janvier 2026 d'un montant de 112 499,98 \$;

- Payé par chèque aucun
- Payé par prélèvement numéro 15189 à 15 201 au montant de 126 837,98 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1861-1864 un montant de 111 402,71 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 036 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 2 février 2026 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Carol-Anne Côté ;
APPUYÉ par la conseillère madame Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 52 810,50 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6589 à 6601 pour un montant de 17 939,41 \$
- comptes à payer par prélèvement 15202 à 15 209 pour un montant de 3 169,79 \$
- comptes à payer par dépôts direct numéro 1865 au 1884 pour un montant de 29 700,50 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des

activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 52 810,50 \$ au 2 février 2026.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2026 02 037 14.3. AUTORISATION DE FAIRE DES TRANSFERTS DE FONDS DANS LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Réjean Masson ;
APPUYÉ par le conseiller monsieur Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à effectuer des virements du compte chèque au compte d'épargne ou vice versa si le taux d'intérêt est plus avantageux pour la municipalité soit dans un compte ou dans l'autre ;

DE s'assurer toutefois qu'il y ait toujours suffisamment de fonds pour pourvoir aux dépenses de la municipalité.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

2026 02 038 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 20 h 47.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Manon Jacques

Greffière-trésorière adjointe